

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 juin 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 169 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Laurent BELSOLA - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Jacques BOUDON - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Pascal CHAUVIN - Sophie CHAVE - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Frédéric GIBELOT - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Stéphane LE RUDULIER - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Richard MALLIE - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Grégory PANAGOUDIS - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par Vincent GOYET - Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Gérard AZIBI représenté par Roland CAZZOLA - Mireille BALLETTI représentée par Sarah BOUALEM - Marie BATOUX représentée par Jessie LINTON - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Bernard DEFLESSELLES - Mireille BENEDETTI représentée par Jean-Yves SAYAG - Moussa BENKACI représenté par Sylvaine DI CARO - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Kayané BIANCO représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Nadia BOULAINSEUR représentée

par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Christian BURLE représenté par Roland MOUREN - Gaby CHARROUX représenté par Gérard FRAU - Marie-Ange CONTE représentée par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Frédéric CORNAIRE représenté par Philippe LEANDRI - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Bernard DESTROST représenté par Lionel DE CALA - Vincent DESVIGNES représenté par Vincent LANGUILLE - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Patrick GHIGONETTO représenté par Jean-Pierre GIORGI - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Magali GIOVANNANGELI représentée par Christian PELLICANI - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Hatab JELASSI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Sophie JOISSAINS représentée par Francis TAULAN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE représenté par Emilie CANNONE - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Nathalie LEFEBVRE représentée par Nathalie TESSIER - Gisèle LELOUIS représentée par Cédric DUDIEUZERE - Camélia MAKHLOUFI représentée par Corinne BIRGIN - Remi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Caroline MAURIN représentée par Alexandre DORIOL - Hervé MENCHON représenté par Christine JUSTE - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Claudie MORA représentée par Nicole JOULIA - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Didier PARAKIAN représenté par Pierre LAGET - Roger PELLENC représenté par Pascal MONTECOT - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Jean-Pascal GOURNES - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Bernard RAMOND représenté par Régis MARTIN - Maryse RODDE représentée par Didier KHELFA - Pauline ROSSELL représentée par Olivia FORTIN - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par André MOLINO - Jean-Marc SIGNES représenté par Anne MEILHAC - Laurent SIMON représenté par Danielle MILON - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Jean-Louis VINCENT représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Marc FERAUD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eléonore BEZ - Mathilde CHABOCHE - Agnès FRESCHEL - Samia GHALI - Sophie GRECH - Sébastien JIBRAYEL - Michel LAN - Bernard MARANDAT - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Benoît PAYAN - René RAIMONDI - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH - Françoise TERME.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Pierre HUGUET représenté à 15h45 par Cédric JOUVE - Marion BAREILLE représentée à 15h45 par David GALTIER - Martial ALVAREZ représenté à 15h53 par François BERNARDINI - Véronique MIQUELLY représentée à 16h00 par Solange BIAGGI - Eric GARCIN représenté à 16h09 par Christian DELAVET.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Laure-Agnès CARADEC à 14h28 - Didier REAULT à 14h28 - Roger GUICHARD à 15h14 - Georges ROSSO à 15h15 - Christine JUSTE à 15h21 - Isabelle ROVARINO à 15h22 - Audrey GARINO à 15h22 - Jessie LINTON à 15h22 - Richard DONA à 15h22 - Christian PELLICANI à 15h22 - Vincent KORNPROBST à 15h23 - Loïc GACHON à 15h23 - Jean-Marc COPPOLA à 15h23 - Daniel AMAR à 15h24 - Anne Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h25 - Michèle RUBIROLA à 15h26 - Laurent BELSOLA à 15h45 - Lisette NARDUCCI à 15h46 - Jean-Pierre SERRUS à 15h56 - Sophie AMARANTINIS à 16h00 - Eric CASADO à 16h00 - Grégory PANAGOUDIS à 16h00 - René-François CARPENTIER à 16h00 - Chantal GARCIA à 16h00 - Sophie CAMARD à 16h08 - Anne MEILHAC à 16h09 - Olivia FORTIN à 16h09 - Christian AMIRATY à 16h09 - Sophie GUERARD à 16h13 - Philippe CHARRIN à 16h13 - Richard MALLIE à 16h14 - Claude FERCHAT à 16h17 - Yves MESNARD à 16h18 - José MORALES à 16h18.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-005-16401/24/CM

■ Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux appels à projets du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture - FEAMPA 2021-2027

94171

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Stratégie Europe 2021-2027 métropolitaine, adoptée par la délibération n°ECO 001-7821/19/CM du 19 décembre 2019, vise à identifier les politiques et les opérations, les territoires et les publics sur lesquels mobiliser des financements européens, tels que les programmes thématiques de l'Union européenne (UE).

Cet objectif se trouve également affirmé dans le cadre de l'actualisation de l'Agenda du Développement Economique métropolitain approuvé à l'unanimité par le Conseil de la Métropole du 30 juin 2022. La programmation métropolitaine apparaît fortement « alignée » avec les priorités affichées par l'UE pour la période 2021-2027. En effet, en priorisant le développement économique, la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique, la programmation européenne 2021-2027 converge avec les compétences et les préoccupations de notre Métropole.

L'UE apparaît, ainsi, comme un outil important de financement des politiques métropolitaines, et également comme un accélérateur d'innovation métropolitaine. En particulier, Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA) constitue un outil très précieux au service de l'expérimentation de solutions innovantes.

Le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture - FEAMPA 2021-2027 :

Les mesures du FEAMPA 2021-2027 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Le FEAMPA a été adopté par l'Union Européenne le 07 juillet 2021 avec une dotation de 6,1 milliards d'euro pour la période 2021-2027, dont 5,3 milliards d'euro alloués à la gestion de la pêche, des flottes et de l'aquaculture.

Le FEAMPA est mis en œuvre au niveau national sous l'autorité de gestion de la Direction Générale des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture (DGAMPA) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. La France s'est vue attribuer une enveloppe financière de 567 millions d'€.

Un certain nombre d'objectifs spécifiques font l'objet d'une délégation de gestion aux Conseils régionaux, en qualité d'organismes intermédiaires. Ainsi la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie de 7,3 millions d'euros de fonds européens sur 7 années, de 2021 à 2027, au titre de ses projets territoriaux.

Le programme régional FEAMPA a comme objectifs de contribuer à la mise en œuvre de la Politique Commune des Pêches et de la politique maritime de l'Union Européenne, notamment via la mise en œuvre de 4 priorités :

- Favoriser une pêche durable et la restauration et la conservation des ressources biologiques aquatiques,
- Encourager les activités aquacoles durables ainsi que la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, et contribuer ainsi à la sécurité alimentaire dans l'Union,
- Permettre une économie bleue durable dans les zones côtières, insulaires et intérieures et favoriser le développement des communautés de pêche et d'aquaculture,

- Renforcer la gouvernance internationale des océans et faire en sorte que les mers et les océans soient sûrs, sécurisés, propres et gérés de manière durable.

Les objectifs du FEAMPA 2021-2027 :

La pêche et l'aquaculture régionale s'inscrivent dans le cadre de savoir-faire traditionnels et de spécificités à préserver et faire reconnaître, au niveau national et européen. Le FEAMPA doit permettre de co-financer et soutenir le développement et la mise en œuvre de projets répondant à cinq objectifs spécifiques, liés de manière ciblée aux enjeux régionaux :

- Renforcer les activités de pêche durable sur le plan économique, social, environnemental.
- Favoriser l'installation des jeunes et l'investissement à bord générant une hausse de la jauge des navires de pêche,
- Contribuer à la protection et restauration des écosystèmes aquatiques,
- Promouvoir les activités aquacoles économiquement durables,
- Développer des marchés compétitifs, transparents et stables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture, et transformer ces produits,
- Développer les communautés de pêche et d'aquaculture dans les zones côtières et intérieures.

Les actions du FEAMPA 2021-2027 seront réalisées par le biais d'appels à projets, ouverts et concurrentiels.

Aux vues des 155 km de littoral que comprend le territoire Aix-Marseille-Provence mais aussi des compétences de la Métropole en matière de protection de l'environnement, de la biodiversité, d'aménagement, de développement économique, de gestion des infrastructures portuaires, le FEAMPA apparaît comme un outil de financement pertinent pour de nombreuses opérations portées directement ou soutenues par la Métropole.

Fort de son expérience dans le dépôt et le pilotage de projets subventionnés par les fonds européens au cours des différentes périodes de programmation européenne, ainsi que du réseau de partenaires locaux développés par le service des Financements européens et les directions opérationnelles, la Métropole pourrait ainsi présenter de nouvelles candidatures pour des opérations métropolitaines répondant aux mesures et interventions du FEAMPA 2021-2027 énumérées précédemment.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le règlement (UE) 2021/1139 du Parlement européen et du Conseil du 7 juillet 2021 instituant le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture et modifiant le règlement (UE) 2017/1004 ;
- La délibération n°ECO 004-2055/17/CM du Conseil de la Métropole du 18 mai 2017 approuvant la faculté pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de répondre aux appels à projets du programme européen FEAMP pendant toute la période de programmation 2014-2020 ;
- La délibération n°MER 007-4240/18/CM du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018 approuvant le Livre Bleu de la Métropole définissant la stratégie littorale et maritime métropolitaine ;

- La délibération n°ECO 001-7821/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 adoptant la Stratégie Europe 2021-2027 de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°AGRI 005-9906/21/CM du Conseil de la Métropole du 15 avril 2021 approuvant la feuille de route 2021-2024 du Projet Alimentaire Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles et renouvellement de la convention de co-pilotage ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 approuvant l'actualisation de l'Agenda du Développement Economique métropolitain ;
- La décision n°C(2022) 4585 de la Commission européenne du 28 juin 2022, portant approbation du Programme opérationnel « Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture - Programme opérationnel pour la France » en vue d'un soutien du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture ;
- La délibération n°22-0612 du 21 octobre 2022 du Conseil régional approuvant la convention entre l'Etat, Autorité de gestion du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture pour la période 2021-2027 et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Organisme intermédiaire de l'autorité de gestion ;
- La délibération n°TCM 019-13504/23/BM du Bureau de la Métropole du 16 mars 2023 approuvant le Contrat de transition au Contrat de Baie pour les années 2023-2024 ;
- La délibération n° 23-0079 du Conseil régional du 24 mars 2023 approuvant les termes de la convention entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRPMEM PACA) relative à la mise en œuvre du développement local mené par les acteurs locaux dans le cadre du Programme national FEAMPA 2021-2027.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Stratégie Europe 2021-2027 métropolitaine identifie les politiques, les opérations et les territoires sur lesquels mobiliser des financements européens tel que le FEAMPA 2021-2027 ;
- Que les thématiques du FEAMPA 2021-2027 de la CE représentent un enjeu important pour la Métropole aux vues des 155 km de littoral que comprend le territoire Aix-Marseille-Provence mais aussi des compétences de la Métropole en matière de protection de l'environnement, de la biodiversité, d'aménagement, de développement économique, de gestion des infrastructures portuaires ;
- Que le FEAMPA apparaît comme un outil de financement pertinent pour de nombreuses opérations portées directement ou soutenues par la Métropole ;
- Que la Métropole pourrait ainsi présenter de nouvelles candidatures pour des opérations métropolitaines répondant aux mesures et interventions du FEAMPA 2021-2027 énumérées précédemment.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la faculté pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de répondre aux appels à projets du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture - FEAMPA - au cours de la période de programmation européenne 2021-2027.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer les déclarations de candidature et d'engagement afin de répondre aux appels à projets du Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture - FEAMPA - au cours de la période 2021-2027, et tout document nécessaire aux candidatures.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Fonds européens
Relations internationales

Vincent LANGUILLE